

## Lecture

Véronique Mettral et Patrick Fleury « **Histoire de Genève par les textes – Des origines à nos jours** »  
édité par Slatkine Genève, 2011, 315 pages

Les auteurs Véronique Mettral, docteur en droit, et Patrick Fleury, Docteur en droit et avocat, sont tous deux spécialistes de l'Histoire du droit. Ils ont fait une sélection de documents qu'ils estiment, à juste titre, majeurs pour saisir l'évolution de notre cité et de ses institutions à travers les siècles, cadrant sa destinée comme institution de ville, puis de République, de canton suisse et d'organe d'une vocation internationale. Voici un exemple de texte reproduit parmi 26 :

*« Proclamation de la Restauration de la République*

*31 décembre 1813*

*RÉPUBLIQUE DE GENÈVE*

*De la part de nos MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS SYNDICS ET CONSEIL provisoire de la Ville et République de Genève.*

*Les autorités françaises s'étant retirées de notre Ville et de son territoire, et une partie de l'une des armées des Hautes Puissances qui travaillent à assurer à l'Europe le bienfait de la paix, étant aujourd'hui dans nos murs, il importe qu'il y ait un Gouvernement qui pourvoie aux divers besoins de notre Patrie. Le très-illustre et très-excellent Seigneur, Monsieur le Comte de Bubna, Commandant les armées de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, dans nos contrées, nous ayant requis de créer, dans ce but, un Gouvernement provisoire, d'une manière conforme aux circonstances actuelles, qui ne sauroient être d'une longue durée, et aux intentions bienfaisantes des augustes Souverains coalisés, nous avons cru devoir nous occuper d'un objet aussi important. La confiance que nos compatriotes veulent bien nous accorder, ainsi que le sentiment de nos devoirs envers eux, nous ont déterminés à prendre sur nous cette tâche honorable : nous n'y étions point étrangers, par les emplois dont nous avons été légalement revêtus ; et nous avons cru bien mériter de la Patrie, en nous adjoignant des citoyens qui jouissent, à juste titre, de l'estime et de l'affection publiques. En conséquence, nous soussignés, nous nous constituons en Gouvernement, sous le titre de Syndics et Conseil provisoires, avec la charge d'administrer et de faire administrer la police, et la justice tant civile que criminelle ; les finances, et tout ce qui tient aux impositions, perceptions et dépenses publiques ; de préparer les lois et les règlements qui nous paroîtront le mieux assortis à notre existence future ; de déléguer, s'il est nécessaire, une partie de ces pouvoirs à des commissions qui nous aideront dans nos nombreuses occupations ; de nous adjoindre des coopérateurs dignes de la confiance publique ; en un mot, de pourvoir à tout ce qu'exige un établissement politique sagement organisé ; et cela jusqu'à ce que les circonstances momentanées qui entraînent cette mesure, ayaient cessé d'exister.*

*Reposons nous sur les intentions bienfaisantes qui nous sont manifestées. Présentons-nous toujours tels que nous sommes aujourd'hui ; c'est-à-dire, comme une association d'hommes sages et paisibles, liés entr'eux par des sentimens de bienveillance et de confiance réciproques, par leur attachement à tous les devoirs que la Patrie et la Religion nous imposent, et dont nos ancêtres nous ont donné un si bel exemple. Genève, le 31 Décembre 1813.*

*Anciens conseillers : Lullin A.s., Pictet, A.s, Des Arts, Gourgas, De la Rive, Turrettini, Prévost, Boin*

*Necker-de-Saussure, Saladin-de Budé, Pictet de Rochemont, Sarasin, Viollier, Calandrini, l'ainé, Couronne, Trembley-Vanberchem, Odier-Eynard, Schmidmeyer, De la Rive-Boissier, Vernet-Pictet, Falquet, fils, Micheli-Perdriau ».*

La préface due à Madame Anja Wyden Guelpa, Chancelière d'Etat, donne l'exacte mesure de l'ouvrage pour comprendre les qualités et les défauts de notre petite République dans le concert des nations. P.E.